

INTRODUCTION

Le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire a entrepris en 2015 la régularisation administrative des sources Pech1, Pech2 et Jean Delon situées sur la commune de Pradelles-Cabardès.

La société Hydro.Géo.Consult a établi le dossier préliminaire de demande d'autorisation en janvier 2016.

L'hydrogéologue agréé a rendu son avis en octobre 2018.

Le présent dossier regroupe les éléments relatifs à ces différentes étapes ; il constitue la demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau prélevée des sources Pech1, Pech2 et Jean Delon en vue de la consommation humaine.

PRESENTATION DU DOSSIER

Il comprend :

- le dossier préparatoire d'Hydro.Géo.Consult (janvier 2016) –onglet 2–
- l'avis de l'hydrogéologue agréé M. Lenoble (octobre 2018) –onglet 3–
- l'inventaire parcellaire –onglet 4–
- l'estimation des coûts de procédure et de travaux –onglet 5–
- les plans des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée –onglet 6–

complétés par la fiche d'identification-type du dossier.

Objet

Demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau captée des sources Pech1, Pech2 et Jean Delon.

Eau destinée à la consommation humaine.

Dénomination des captages

Captages Pech1, Pech2 et Jean Delon

Collectivité desservie

Pradelles-Cabardès (Aude).

Localisation des captages

Coordonnées RGF93 Lambert 93 :

Pech 1 :	Pech 2 :	Jean Delon
x = 654,822 km	x = 654,863 km	x = 655,041 km
y = 6257,802 km	y = 6257,727 km	y = 6257,537 km
z = 915 m	z = 905 m	z = 875 m

Prélèvements totaux maxima demandés

14.400 m³/an – 62,9 m³/j – 4,7 m³/h